

Evolem annonce une entrée en discussions exclusives portant sur le transfert à CVC Fund VII de sa participation majoritaire au capital de la société APRIL

La société Evolem, qui est contrôlée par M. Bruno Rousset, annonce l'entrée en discussions exclusives relativement au transfert de sa participation majoritaire dans APRIL SA à des fonds contrôlés par CVC Capital Partners (« CVC »). Cette participation majoritaire représente 65.1%¹ du capital et 78.3%¹ des droits de vote d'APRIL SA. L'acquisition serait réalisée par une société de reprise contrôlée par des fonds gérés par CVC dans laquelle Evolem réinvestirait une part minoritaire du produit de cession aux côtés des fonds contrôlés par CVC et du management d'APRIL.

Le prix offert serait de 22 euros par action APRIL. Ce prix représente une prime de 27,2 % par rapport au dernier cours de clôture avant annonce de l'offre (le 28 décembre 2018), de 36,9 % et 40,4% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des 3 et 6 derniers mois respectivement et de 75,3 % par rapport au dernier cours de clôture non affecté (avant la publication d'APRIL suite aux rumeurs, soit le 22 octobre 2018).

Ce prix pourrait faire l'objet d'un ajustement égal (ramené au nombre d'actions APRIL) au coût subi par APRIL (ou de sa meilleure estimation) d'ici à la date de transfert du bloc détenu par Evolem -sous réserve d'une franchise de 10 millions d'euros- en relation avec la proposition de rectification de l'administration fiscale française, à la suite des investigations menées portant sur la territorialité de l'activité de réassurance de sa filiale Axeria Re, implantée à Malte (cf. communiqué APRIL du 24 décembre 2018)². Le prix serait également diminué de toute distribution intervenant avant la réalisation du transfert du bloc majoritaire³.

La signature des accords définitifs pourra intervenir à l'issue de la procédure applicable vis-à-vis des salariés d'APRIL. La réalisation du transfert de bloc sera conditionnée à l'obtention d'autorisations réglementaires en France et à l'étranger et devrait intervenir au deuxième trimestre 2019.

A l'issue de la réalisation du transfert de la participation d'Evolem à la société de reprise, cette dernière déposera, conformément à la réglementation applicable, une offre publique d'achat simplifiée sur le solde des actions APRIL à un prix par action identique à celui versé à Evolem.

Le Conseil d'administration d'APRIL, réuni le 28 décembre 2018 a accueilli favorablement le principe de l'offre de CVC Fund VII et a désigné le cabinet Associés en Finance comme expert indépendant qui établira un rapport sur les conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée.

Bruno Rousset, Président-Directeur Général d'Evolem et Président Fondateur d'APRIL, déclare « *fondé il y a 30 ans, APRIL est devenu un groupe international de services en assurances, et le leader des courtiers grossistes en France. Sous l'impulsion d'Emmanuel Morandini, Directeur Général, et grâce au talent et à l'engagement de ses équipes, APRIL est fidèle à sa promesse de rendre l'assurance plus facile, et délivre une performance commerciale et financière [de premier plan] dans un environnement en pleine mutation. Je me félicite de l'entrée au capital de CVC pour accompagner la prochaine étape du développement d'APRIL, qui a tous les moyens pour poursuivre sa transformation et réaliser un projet de croissance innovant et ambitieux.* »

¹ Sur la base du nombre d'actions et de droits de vote exerçables au 31.12.2017

² Soit, à titre illustratif, un ajustement de 0,12 € par action sur la base de la provision que la société prévoit d'enregistrer dans ses comptes clos à fin 2018 (cf. communiqué du 24 décembre 2018).

³ Soit, à titre illustratif, un ajustement de 0,27 € par action sur la base d'un dividende qui serait identique à celui versé au titre de l'exercice 2017.

À propos d'APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 31 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 800 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 928,4 millions d'euros.

L'information réglementée intégrale est disponible sur notre site www.april.com (section Investisseurs).

À propos de CVC Capital Partners

CVC est un acteur majeur de l'investissement private equity. Fondé en 1981, CVC a un réseau de 24 bureaux répartis en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. Les fonds sous gestion de CVC s'élèvent à 69 milliards de dollars. Les fonds gérés par CVC sont investis dans 72 sociétés, employant plus de 200.000 collaborateurs répartis dans le monde. Le chiffre d'affaires annuel agrégé de ces participations s'élève à plus de 150 milliards de dollars. Plus d'information disponible sur le site cvc.com.